

4^{ème} partie : LE DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE

A – METHODOLOGIE

Le diagnostic socio-économique de la ZPS est basé sur l'actualisation des données recueillies lors de la réalisation de ce même diagnostic du document d'objectifs « Habitats » rédigée en 2004-2005.

B – PRESENTATION DES ACTIVITES HUMAINES

B.I – LES ACTEURS DU SITE

B.I.1 - Les Services de l'état et établissements publics

LES ACTIVITES DES SERVICES DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS SUR LE SITE		
Niveau	Acteurs	Activité sur le site
Départemental	DDAF	Service déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, elle met en oeuvre la politique du gouvernement dans les domaines agricole, agro-alimentaire et forestier. L'administration de la forêt est particulièrement concernée sur le site : subventions, autorisations de coupes et de défrichement.
	DDE DDE subdivision fluviale	Service déconcentré du Ministère de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer. Sur le site, il a la charge de l'entretien du lit de la Loire pour le bon écoulement des eaux en période de crue, l'entretien des levées, et l'administration du Domaine Public Fluvial (location des terrains, autorisation des activités).
Régional	DIREN	Service déconcentré du Ministère de l'écologie et du développement durable. Sur le site, la DIREN : <ul style="list-style-type: none"> • met en place le réseau Natura 2000 • met à jour l'inventaire régional des ZNIEFF • suit la qualité des eaux de la Loire et accompagne leur préservation • accompagne les projets d'aménagement soumis à étude d'impact
	CSP	Suivi des populations de poissons, rôle de police de la pêche, partenaire de la FDPPMA pour la restauration des milieux aquatiques
	ONCFS	Suivi des espèces animales dites "ordinaires" et "patrimoniales" dans le cadre des politiques publiques, rôle de police de l'environnement
	CRPF	En charge de l'orientation et de la promotion de la gestion durable des forêts privées. Offre un appui technique aux propriétaires forestiers et valide les Plans Simples de Gestion des propriétés forestières.
Bassin versant de la Loire	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Gère toutes les problématiques liées au domaine de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Pollution - Risques d'inondation - Disponibilité des ressources

B.1.2 - Les collectivités territoriales

LES ACTIVITES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LE SITE		
Niveau	Acteurs	Activité sur le site
Départemental	Association des communes riveraines de la Loire	Créée à l'occasion de la mise en place du Plan de Protection contre les Risques d'Inondations, élabore une charte de développement durable afin de concilier développement et vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations
	Conseil Général (Loire à Vélo)	Cellule créée pour la mise en place du projet de véloroute "La Loire à Vélo"
	Conseil Général (Zones Humides)	Cellule s'occupant de valoriser la présence de la Loire et d'accompagner les actions qui s'y rapportent (environnement, patrimoine, culture, zones humides)
Régional	PNR Loire-Anjou-Touraine	Associe étroitement la protection du patrimoine et le développement local. Le territoire du PNR Loire-Anjou-Touraine est à cheval sur la région Centre en Indre-et-Loire, et sur la région Pays-de-Loire dans le Maine-et-Loire. Le PNR, issu d'une volonté des communes qui le constituent, n'a de légitimité que sur son territoire propre.

B.1.3 - Les usagers professionnels

LES ACTIVITES DES USAGERS PROFESSIONNELS SUR LE SITE		
Niveau	Acteurs	Activité sur le site
Local	Pêcheur professionnel	Pratique son activité de Vouvray à Mosnes
	Agriculteurs, Eleveurs	Elevage de bovins et quelques parcelles cultivables
Régional	Ligérienne de Granulats	Extraction de matériaux dans le lit majeur de la Loire
	EDF – Centrale de Chinon	Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire. Utilise le fleuve pour le refroidissement de la centrale

B.1.4 - Les représentants des professionnels

LES ACTIVITES DES REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS SUR LE SITE		
Niveau	Acteurs	Activité sur le site
Départemental	Comité départemental de Tourisme	Aide au développement et à la promotion touristique du département
	Chambre d'Agriculture	Représente les intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics Apporte des informations et un conseil technique aux agriculteurs, éleveurs et exploitants forestiers
Régional	Syndicat des propriétaires forestiers	Assure la représentation des propriétaires forestiers auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des intérêts des propriétaires forestiers dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et leurs démarches administratives.

B.1.5 - Les représentants des usagers

LES ACTIVITES DES USAGERS SUR LE SITE		
Niveau	Acteurs	Activité sur le site
Local	Chasseurs de Gibier d'eau	Assurent la gestion des lots de chasse mais aussi celle des réserves de chasse
	Bateliers	Pratiquent une activité en plein renouveau Participent à des manifestations événementielles
Départemental	Fédération de Chasse	Fédère les associations de chasse du département Participe au recensement des oiseaux nicheurs et migrateurs et des Castors
	FDAAPPMA	Fédère les associations de pêche du département A participé à la restauration de frayères par reconnexion de boires avec le lit mineur de la Loire Participe à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques.
	Syndicat des propriétaires agricoles	Assure la représentation des propriétaires privés ruraux auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des intérêts des propriétaires privés ruraux dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et leurs démarches administratives.
Régional	Comité régional de Canoë-Kayak	S'associe aux réflexions menées sur les problématiques fluviales Edition de topoguides pour les randonneurs en Canoë-Kayak

B.1.5 - Les associations

LES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS SUR LE SITE		
Niveau	Acteurs	Activité sur le site
Local	Maison de la Loire	Structure à vocation environnementale dont l'activité s'organise autour de l'éducation à l'environnement : animation par des expositions, des conférences, un centre de documentation, des publications
Départemental	LPO Touraine	Travaille sur toutes les problématiques oiseaux mais participe aussi à des recensements et à la constitution d'atlas
	SEPANT	Défend les enjeux environnementaux liés principalement à la Loire
Régional	CPNRC	Intervient sur les espaces naturels remarquables, selon plusieurs axes : - Connaissance des espèces et des milieux - Préservation par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage - Gestion - Ouverture au public, information et animation
Bassin de la Loire	SICALA	Syndicat intercommunal informant les communes sur les problématiques d'inondations, les représentant auprès de l'Etablissement Public Loire, entretien des berges de cours d'eau

B.I.4 - Les autres acteurs

LES ACTIVITES DES AUTRES ACTEURS SUR LE SITE		
Niveau	Acteurs	Activité sur le site
Local	IMACOF	Structure universitaire participant à l'étude de l'hydrosystème ligérien
	M. BOTTE	Naturaliste, universitaire
Bassin de la Loire	Mission Val de Loire UNESCO	A pour mission d'animer, de coordonner, de fédérer, d'impulser des initiatives qui participent à la valorisation de l'inscription du Val de Loire à l'UNESCO

B.II – ACTIVITES ECONOMIQUES ET INDUSTRIELLES

De toutes les industries de tous types installées sur les communes du site, en particulier autour de l'agglomération tourangelle (+ de 55% des entreprises), aucune n'est en contact direct avec le périmètre de la ZPS..

B.II.1. - Zones d'activités recensées à proximité du site

Trois zones de concentration de l'activité industrielle sont présentes dans le val de Loire en bordure des levées qui limitent le site :

- ✓ la zone industrielle et ferroviaire de Saint-Pierre-des-Corps, qui borde le site;
- ✓ la centrale électrique nucléaire d'Avoine située sur la rive gauche de la Loire et et la zone industrielle de Savigny-en-Véron ;
- ✓ dans une moindre mesure, la zone industrielle de Cinq-Mars-la-Pile, située en limite de périmètre sur la rive droite.

B.II.2. - Extractions de granulats

Initiée après la seconde guerre mondiale pour soutenir l'effort de reconstruction, l'extraction des alluvions ligériennes est aujourd'hui régie par le Schéma Départemental des Carrières comme l'exige la réglementation.

Aucune gravière n'est à ce jour en activité dans les limites du site. Cependant, cinq carrières établies sur les francs-bords dans le lit endigué exploitent encore. Initialement exclues du périmètre du site, le diagnostic écologique a démontré leur intérêt ornithologique, en particulier du fait de la stabilité de leurs niveaux d'eau. L'intégration de certaines d'entre elles est proposée dans le cadre de l'ajustement de périmètre de la ZPS (cf. 5ème partie).

- Carrières en cours ou en fin d'exploitation par la société Ligérienne de Granulats :
 - ✓ La carrière d'Amboise, située sur la presqu'île du Châtelier, s'étend sur 40 hectares et fermera en 2014 ;
 - ✓ La carrière de Vouvray, située entre les 2 lignes ferroviaires, en cessation d'activités ;
 - ✓ La carrière de La Riche (nord de l'Île aux Bœufs) arrivant à terme en 2019; la partie ouest est à ce jour exclue du code minier ;
 - ✓ La carrière de Cinq-Mars-la-Pile qui sera en activité jusqu'en 2011.
- Carrières en cours ou en fin d'exploitation par la Société Sablière Ploux Frères :
 - ✓ La carrière de Noizay au lieu dit l'Île Perchette, en cessation d'activités et en cours de réaménagement;
 - ✓ La carrière de Vouvray au lieu dit "La Frilière" : cette dernière n'est pas située dans le lit endigué mais juste de l'autre côté.
- Carrières en cours d'exploitation par un particulier située à sur la commune de Mosnes au lieu-dit de la Fosse du lait.

Aucune nouvelle autorisation de carrière ne sera délivrée dans le lit endigué.

B.II.3. - Production d'électricité

Le périmètre du site passe au pied de la centrale nucléaire de Chinon située sur la commune d'Avoine et implantée au sein du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Une autre centrale nucléaire se situe à l'amont du site sur la Loire ; il s'agit de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux (département du Loir-et-Cher, 41).

B.III – ACTIVITES AGRICOLE ET FORESTIERE

B.III.1 - Agriculture

L'agriculture tourangelle emploie 4,6 % de la population active.

C'est une agriculture diversifiée : un peu d'élevage au nord et au sud, de la polyculture céréalière sur une large partie du territoire (plateaux) et des cultures spécialisées dans les vallées : vignes (appellations d'origine contrôlées, Chinon, Bourgueil, Saint Nicolas de Bourgueil, Touraine, Vouvray, Montlouis), légumes, fleurs.

Dans le lit endigué, il existe des exploitations d'élevage avec des bovins et/ou quelques ovins mais elles sont en voie de disparition. Les terrains abandonnés sont aujourd'hui, pour la plupart, du domaine public de l'Etat. La déprise agricole dans ce secteur (difficulté de la filière viande auxquelles s'ajoutent les contraintes climatiques -inondation des basse vallées-) entraîne un développement des peupleraies et des bois.

Le bocage quant à lui est peu exploité du fait de la diminution des débouchés (peu d'utilisation pour le bois de chauffage).

Bien que les AOC nombreuses en Indre-et-Loire inclues souvent le val de Loire, aucune parcelle de vigne n'est présente au sein du périmètre.

Le site du fait de ces contraintes d'exploitation (inondation en particulier) présente peu de surfaces cultivées (11 hectares).

B.III.2 - Exploitation forestière

Au niveau national, le département de l'Indre-et-Loire est l'un des départements les plus riches en peupleraies (8000 hectares).

La forêt alluviale naturelle est récente, issue le plus souvent de parcelles pâturées ou cultivées laissées à l'abandon. Cette forêt est très peu exploitée et donc laissée à sa propre évolution du fait de sa faible valeur économique, si ce n'est parfois par quelques propriétaires privés pour leur usage personnel (bois de chauffe).

Quelques parcelles de terres situées au niveau de la confluence ont une valeur forestière plus importante et de ce fait sont plantées en peupleraies.

B.IV – ACTIVITES DE PECHE ET DE CHASSE

B.IV.1. - Pêche

Dans le cadre de la loi pêche de 1984, 3 catégories de pêcheurs sont distinguées, impliquant des droits et des devoirs différents pour chacune (guide juridique de la pêche). La Loire est divisée en tronçons de 5 km :

- ✓ Pêcheurs amateurs à la ligne (fédération départementale) :

Les associations agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) louent des lots à l'Etat, détenteur du droit de pêche sur le Domaine Public Fluvial. Renouvelés en 2005, 13 lots ont été attribués pour une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2009.

Outre les actions de pêche, les AAPPMA ont réalisé des actions de restauration des milieux dans le cadre du Plan Loire Grandeur nature (alevinage en faveur du sandre et du brochet et restauration de frayère à brochets)

- ✓ Pêcheurs amateurs aux engins sur le Domaine Public Fluvial,

- ✓ Pêcheurs professionnels :

A l'heure actuelle, un seul pêcheur professionnel est installé en Indre-et-Loire sur le lot de pêche, allant de Mosnes à la Confluence de la Loire avec la Cisse. Le pêcheur a l'obligation de réaliser un suivi statistique des espèces pêchées au moyen d'un carnet de pêche. La période de pêche s'étend d'avril à octobre inclus.

B.IV.2. - Chasse

Sur le Domaine Public Fluvial, le droit de chasse au gibier d'eau appartient à l'Etat. Actuellement et ce jusqu'en 2013, 7 lots (chaque lot correspondant à 2 fusils) sont ouverts à la chasse au gibier d'eau. L'Association des Chasseurs de Gibier d'eau (environ 120 chasseurs) gère l'ensemble de ces lots (location par adjudication) et également les réserves de chasses (généralement situées dans les traversées de villes pour des raisons de sécurité). Un comptage du gibier est réalisé annuellement.

B.V –ACTIVITES TOURISTIQUES

B.V.1 - Le tourisme en Val de Loire

B.V.1.1. - Données générales au 31 décembre 2007 (source internet : observatoire économique de Touraine)

Le tourisme représente un grand enjeu économique dans le département tant en nombre d'emplois (3,5% de l'emploi salarié du département) qu'en chiffre d'affaires (802 millions d'euros dépensés par les touristes en 2005); la vallée de la Loire concentrant un important part de l'attractivité.

La capacité totale d'hébergement est de plus de 104 000 lits, la majeure partie étant représentée par les résidences secondaires (plus de 61000 lits) contre environ 11000 lits pour l'hôtellerie traditionnelle.

La vallée de la Loire présente tant un patrimoine historique et architecturale de part ces divers châteaux qu'une diversité d'offres de tourisme « verts ». Les différents chemins de randonnées qui longent ou traversent les îles, les animations « nature » proposées par les associations locales et également le circuit de la Loire à vélo de Tours à Candé Saint-Martin permettent une découverte des milieux naturels du site Natura 2000.

Depuis 2001, annuellement à lieu la manifestation Jour de Loire organisée par le Conseil général sur l'Espace Naturel Sensible Ile de la Métairie et relayé au niveau communal par

d'autres pôles de moindre importance. Cette manifestation draine énormément de personnes. C'est pourquoi un travail à l'amont est nécessaire pour minimiser l'impact sur l'avifaune nicheuse à proximité en particulier les sternes.

Ces précautions doivent être intégrées à toutes manifestations ligériennes durant la période sensibles de nidification des espèces.

B.VI. – ACTIVITES DE LOISIRS EN LIEN AVEC LE MILIEU AQUATIQUE

B.VI.1. - Le schéma régional de navigation de loisir

Un schéma régional de navigation en Loire, dirigé par la mission Val de Loire avec la participation de nombreux acteurs locaux -collectivités territoriales, associations, professionnels de la batellerie, fédérations départementales de pêche, fédération régionale de canoë-kayak, services de l'état (DIREN, DRAC, DDE, préfecture de région)... – a été approuvé en juillet 2005.

Le schéma a pour but principal de présenter aux collectivités territoriales motrices dans le renouveau de la navigation de loisir un état du possible en matière de navigation : tronçons favorables du point de vue de l'hydraulique et de la prise en compte du patrimoine naturel (oiseaux nichant sur les grèves), sécurité, points noirs pour le franchissement (seuils, ponts, etc.), fonctionnalité et possibilités de restauration de facilités à terre (cales, quais, stationnement, services divers).

B.VI.2. - Pratique du canoë-kayak

B.VI.2.1 - Clubs et prestations

Quatre clubs de canoë-kayak se partagent la navigation sur la Loire dans le département. Il s'agit de:

- ✓ Amboise : Ce club le plus actif de la région Centre, a des activités le plus souvent ponctuelles dans l'espace et organise aussi des randonnées sur divers itinéraires (bivouac et découverte de l'environnement). Les moniteurs sont formés, connaissent leur site de pratique et savent détecter les sites où le bivouac n'aura pas d'impact (pas de nidification de Sternes ou de petit Gravelot). L'activité estivale est importante.
- ✓ Tours : Le club est installé sur le Cher. L'activité est dite "d'eau plate". Quelques sorties se font sur la Loire.
- ✓ Saint-Avertin : Ce club pratique principalement le "park and play" ("eau vive" sur un "spot"). Il existe également une autre association non fédérée, "Canoë Bleu", qui organise des descentes de Loire.
- ✓ Chinon : Le club navigue essentiellement la Vienne entre l'île Bouchard, Chinon et Candes-St-Martin, mais aussi sur la Loire entre Bréhémont et Candes-St-Martin.

L'activité des clubs sur la Loire représente en tout environ 300 licenciés à l'année mais les clubs accueillent également des scolaires et des touristes.

Amboise a accueilli plus de 5000 personnes en 2008, c'est un des clubs les plus actifs de la Loire. La mise à l'eau se fait en des lieux privilégiés (quais, ports).

Le Comité Régional de Canoë-Kayak, en partenariat avec la Région Centre et EDF, a réalisé des "fiches rivières" -documents techniques et pédagogiques exposant pour un parcours donné,

les informations paysagères et les différentes précautions sécuritaires techniques- à l'attention du grand public, distribuées par l'intermédiaire des loueurs de canoës et de kayaks.

B.VI.3. - La batellerie

Depuis quelques années, cette activité est en train de revenir sur la Loire et tout le long du fleuve. De plus en plus d'associations voient le jour comme :

- ✓ l'Association "Bout-Avant" sur Tours ;
- ✓ l'Association "Bateliers de St-Etienne-de Chigny" sur la rive droite ;
- ✓ l'Association "La Matelote" sur Bréhémont ;
- ✓ l'Association des bateliers de La Chapelle-aux-Naux.

B.VI.4. - Autres activités nautiques recensées sur la Loire

Ces activités peuvent notamment être des descentes en planche à voile ou "à la palme" de la Loire. Bien qu'annexes, leurs événementiels peuvent avoir des répercussions sur le milieu naturel.

B.VI.5. - Activités motorisées terrestres

Des traces de Quad ont pu être observées sur le site, notamment sur les îles et les grèves. Cette activité est susceptible de provoquer de nombreuses perturbations, tant au niveau des habitats que des espèces animales. Il est important de rappeler ici que la loi n°91-2 du 3 janvier 1991, relative à "la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels" interdit, en dehors des voies et chemins ouverts à la circulation publique, le passage des véhicules terrestres dans les espaces naturels, notamment les rivières, même à sec". Le code du Domaine Public Fluvial régleme aussi la circulation des véhicules motorisés.

B.VI.6. - Fréquentation sauvage du site

L'accessibilité des bords de Loire sur le site rend les berges très propices à l'installation de campements sauvages, feux de camps et autres pique-nique sauvages. Le dérangement provoqué par les groupes s'installant en bordure du fleuve semble à ce jour limité à quelques secteurs ponctuels mais répartis sur tout le linéaire. Des lieux comme les Îles Noires à l'Ouest de Tours ou la rive gauche de Saint-Pierre-des-Corps sont le théâtre de feux et de campements sauvages. La banalisation de ces pratiques sur la majorité des berges et l'installation des campements sur les îles sont deux tendances à prévenir sur le site.

Des impacts négatifs pour le milieu naturel peuvent être observés sur des sites de nidification des Sternes (site du CPNRC à Montlouis-sur-Loire). Le pillage de Perce-Neige est aussi observable ainsi que la fréquentation des grèves de la confluence Loire/Vienne à Candes-Saint-Martin. Enfin, de nombreux acteurs se plaignent de problèmes de sécurité (en particulier vols et dégradations de véhicules stationnés).

B.VII – LES STRUCTURES INTERVENANT SUR LE SITE

B.VII.1. - Activités de la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision fluviale dans la Loire endiguée

B.VII.1.1. - Travaux, Restauration et Gestion

L'objectif premier des interventions de la "DDE subdivision fluviale" dans le lit de la Loire est de limiter les conséquences des crues en facilitant le bon écoulement des eaux en période de crue, et préservant dans la mesure du possible les ponts et les levées contre les embâcles et l'érosion. Pour réaliser ses travaux d'aménagements, de restauration et de gestion dans le lit de la Loire, la DDE fluviale d'Indre-et-Loire dispose de 300 000 euros d'autorisations de programmes pour 2008, montant qui devrait être reconduit annuellement dans le cadre de la phase III du plan Loire.

La DDE intervient aussi lors de gros travaux faisant suite à des intempéries comme une tempête.

B.VII.1.1.1. - Les digues

Elles font l'objet d'un entretien plus marqué depuis quelques années.

Au cours des travaux de renforcement qui ont eu lieu ces dernières années, des mares et des vieilles boires ont été comblées. Ainsi de nombreux milieux ont disparu. L'ouverture d'un chemin en pied de digue sur tout le linéaire dans le cadre du chantier de réfection des digues afin de pouvoir passer des engins constitue aussi un problème. Ce chemin a été maintenu à la fin des travaux pour permettre l'entretien annuel.

L'entretien prévu des digues (surtout aux endroits dangereux pour la visibilité routière) est la fauche mécanique (principalement l'été).

B.VII.1.1.2. - Les francs-bords et le lit mineur

Ces travaux dans le lit sont réalisés depuis 2003 par l'entreprise VARVOUX car le matériel d'intervention est très spécifique. Le contrôle des travaux est réalisé par un professionnel de la DDE.

Ces travaux consistent principalement à débroussailler et dessoucher des îlots colonisés par les saules et les peupliers, et à en scarifier profondément le substrat, pour rendre au sable sa mobilité en cas de crue. Ils sont réalisés avec des moyens mécaniques importants à l'étiage, lorsque les machines peuvent accéder aux grèves exondées, c'est à dire avant le mois d'octobre.

A Tours, Berthenay et La Chapelle-aux-Naux, des abattages ont également été réalisés dans le but de pouvoir remettre en eaux des boires qui étaient en train de se combler et de se végétaliser.

Pour des raisons paysagères et écologiques, tous les arbres ne sont pas forcément abattus. S'ils gênent peu l'écoulement des eaux et présentent un intérêt patrimonial, certains peuvent être laissés sur pied.

Les sites à débroussailler et l'importance des travaux sont décidés en fonction des besoins ressentis et des enveloppes financières disponibles.

B.VII.1.2. - Autres activités sur le site

L'organisation de tout aménagement ou manifestation publique sur l'ensemble du Domaine Public Fluvial est soumise à autorisation de la DDE Fluviale, à savoir :

- ✓ les fêtes et événementiels, les randonnées ;

- ✓ les manifestations et activités nautiques : navigation, amarrage des bateaux (la DDE perçoit la redevance) ;
- ✓ les aménagements d'accueil du public (tables de pique-nique, etc.).

C'est également la DDE qui gère la location des terres des francs-bords appartenant au DPF par adjudication ou amodiation.

B.VII.2. - Les structures associatives liées au milieu naturel et à la Loire

B.VII.2.1. - La Maison de la Loire d'Indre-et-Loire de Montlouis-sur-Loire

B.VII.2.1.1 - Présentation

Association de type "Loi 1901", la structure est régie par un Conseil d'administration composé de 3 collègues (élus, associations (membres de droits : LPO, SEPANT...) et adhérents).

Pour se financer, l'association passe des conventions avec la commune de Montlouis-sur-Loire, le Conseil Général d'Indre et Loire, la Région Centre et l'Etat via la DIREN Centre. En 2004, les financeurs et notamment le Conseil Régional ont demandé de recentrer les activités (convention d'objectif) de l'association sur la Loire (milieu, risque d'inondation, dynamique du fleuve), par une réduction du nombre d'ateliers proposés.

C'est une des 5 structures de ce type sur le fleuve Loire, mais elle se différencie des autres par le fait qu'elle est plus tournée vers l'environnement. Dans le cadre du partenariat avec la Région Centre, toutes les "Maisons de la Loire" sont actuellement en réseau, ainsi que l'Observatoire Loire, situé à Blois.

B.VII.2.1.2. - Public visé

Le public visé prioritairement est celui du grand est Tourangeau.

La Maison de la Loire accueille des scolaires venant de tout le département mais aussi de Blois.

Des étudiants venant de formations très diverses trouvent au sein de cette structure nombre de réponses à leur attentes. Des enseignants de l'IUFM viennent également.

Au niveau du grand public, il s'agit d'un accueil de personnes venant de l'agglomération de Tours principalement, individuellement ou sous forme de groupes (comité de randonnée pédestre, comités d'entreprise).

B.VII.2.1.3. - Actions

L'association s'est fixée comme objectif d'informer et de sensibiliser tous les publics sur les enjeux que recèle le milieu ligérien et plus précisément l'intérêt écologique et patrimonial sur toute la Loire. Pour mener à bien cette mission, elle propose plusieurs types d'actions suivant les publics.

Avec les scolaires elle organise des sorties sur le site (milieu ligérien : paysage, faune, flore, ornithologie, géologie) ainsi que des ateliers et des animations.

Avec l'IUFM, des ateliers paysages sont montés en fonction des sollicitations, alors que pour le grand public, ce sont des sorties terrains régulières, des ateliers le samedi ainsi que des conférences qui sont proposés. L'édition de petits tracts et de plaquettes (émises tous les

trimestres avec le programme des sorties, les différents ateliers et les conférences à venir) permet aussi un contact avec ce type de public.

La Maison de la Loire de Montlouis-sur-Loire dispose également d'un centre de ressources principalement composé de rapports des travaux du CPNRC et de documentation et propose des expositions dont 2 permanentes et 3 temporaires.

Enfin, elle participe à des journées thématiques comme "le printemps de l'environnement".

B.VII.2.2. - La Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT)

Concernant la Loire, la SEPANT a fait partie du collectif "Loire Vivante Touraine" créé en 1990. Ce collectif s'est transformé en association en 1992 et a pris en charge la communication autour de la Loire jusqu'en 2001, où la SEPANT a repris le flambeau.

La SEPANT a beaucoup milité dans le cadre de Loire Vivante Touraine (surtout à partir de 1992) et c'est par ce biais qu'elle s'est intéressée à la Loire.

Elle a été active dans toutes les discussions qui ont eu lieu autour du projet "Royer" (président de l'EPALA depuis les années 80) qui portait sur la construction de nombreux ouvrages (barrages) sur le bassin de la Loire. Ainsi, le barrage en amont du Puy-en-Velay (stockage, écrêteur) a été abandonné en 1994. Celui de Naussac (le second) sur l'Allier a été réalisé alors que le barrage du Veudre (écrêteur) est en suspens depuis 1998. Quant au barrage en amont de Montluçon (écrêteur, réserve) il a été abandonné par Mme VOYNET en 1998.

B.VII.2.3. - Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

B.VII.2.3.1 - Présentation

Créé en 1990, à l'initiative du milieu naturaliste, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (C.P.N.R.C.) s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique.

Ses priorités d'intervention portent sur la préservation des sites ligériens les plus remarquables et les plus menacés, la sauvegarde des milieux humides (mares, étangs, tourbières, prairies...) ainsi que la protection et la gestion de milieux naturels variés abritant des espèces rares (pelouses sèches, sites à Outarde canepetière...).

Ses axes de travail sont :

- ✓ la connaissance des espèces et des milieux (études) ;
- ✓ la préservation par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage (convention ou bail de gestion...);
- ✓ la gestion ;
- ✓ l'ouverture au public, l'information et l'animation (sentiers, communication).

Le Conservatoire, outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature, est constitué en association loi de 1901.

Avec le soutien et la participation du public et de nombreux partenaires (l'Union européenne, le Ministère chargé de l'Environnement, des collectivités territoriales comme le Conseil régional, plusieurs conseils généraux, des organismes publics comme l'Agence de l'eau ainsi que des entreprises privées), le Conservatoire préserve et gère près de 1 600 hectares répartis sur une cinquantaine de sites en région Centre.

(source site Internet des cahiers naturalistes)

B.VII.2.3.2 - Le CPNRC en Indre-et-Loire

L'antenne du CPNRC pour l'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) gère 3 secteurs sur le site NATURA 2000 "La Loire de Candès-Saint-Martin à Mosnes", à savoir : le "Val de Langeais", le "Val de Montlouis-sur-Loire" et les "Hauts de Bertignolles" (cf. 1^{ère} partie § D.III.1.2)

De plus, le Conservatoire souhaite renforcer la maîtrise foncière sur les sites où il est déjà en partie propriétaire, sauf dans le cas les parcelles sont gérées de manière compatible avec un bon état de conservation favorable aux milieux et aux espèces.

Pour toutes ses actions, il reçoit des subventions issues du plan Loire Grandeur Nature) mais aussi du Conseil Général, de la DIREN, de l'Agence de l'eau et de la Région et l'Europo.

Parallèlement, il reçoit jusqu'en 2008 des fonds du CREZH (Contrat Restauration et Entretien des Zones Humides) via l'Agence de l'eau.

B.VII.2.4. - La Société Botanique Ligérienne et La Société Tourangelle d'entomologie

Ces 2 sociétés sont 2 associations ayant des activités naturalistes sur le site et dans tout le département de l'Indre-et-Loire.

B.VII.2.5. - La Ligue pour la Protection des Oiseaux - Touraine (LPO Touraine)

B.VII.2.5.1. - Présentation générale

C'est une association "loi 1901" indépendante (mais conventionnée avec la LPO), née du Groupe Ornithologique de Touraine le 9 mai 1999, et poursuit son action. Elle intervient sur le département d'Indre-et-Loire.

Elle a pour objectifs de :

- ✓ favoriser l'étude et la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent, et en particulier la faune et la flore qui y sont associées ;
- ✓ développer une action éducative en faveur de la nature et plus particulièrement des oiseaux.

Pour atteindre ces objectifs, la LPO-Touraine mène diverses actions :

- ✓ elle agit pour la prise en compte de l'intérêt biologique des milieux naturels d'Indre-et-Loire (Val de Loire, lac de Rillé, vallée de la Claise, forêts domaniales, Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, etc.) ;
- ✓ elle mène des actions de protection d'espèces menacées : Busards, Sternes, Outardes, Râles des genêts...;
- ✓ elle participe à des études au niveau régional, national et international en liaison avec d'autres organismes ;
- ✓ elle informe au moyen d'expositions et d'animations auprès de collectivités : écoles, comités d'entreprise, ... ;

Enfin, afin de faire découvrir à un large public les richesses ornithologiques de la région, elle propose des sorties, des réunions, des expositions et des animations.

Elle participe également à la rédaction de document d'objectifs (ZPS « Champeigne tourangelle et « Vallée de Loire en Indre-et-Loire »)

B.VII.2.5.2. - Activités sur le site

La LPO effectue 3 activités sur le site :

- ✓ un suivi du Castor, en marge du Réseau Castor ;
- ✓ un suivi des Sternes ;
- ✓ un suivi de la Héronnière de l'Île Garraud.

La LPO a également travaillé sur la définition de périmètre NATURA 2000 au titre de la directive "Oiseaux" à partir des données des ZICO de Loire.

B.VII.3. - Autres structures associées au milieu naturel

B.VII.3.1. - Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-touraine

B.VII.3.2.1. - Présentation

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine couvre environ 271000 hectares qui s'étendent sur les départements d'Indre-et-Loire (région Centre) et de Maine-et-Loire (région Pays de la Loire).

Il réunit 141 communes (181700 habitants) qui se sont résolument engagées dans une politique innovante et dynamique. Celle-ci repose sur le développement économique et social du territoire, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, historique et culturel, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Na nouvelle charte du Parc a été approuvée par décret par le Ministère en charge de l'environnement en mai 2008. Issue d'une large concertation, elle fixe pour les dix ans les objectifs à atteindre en termes de protection, de mise en valeur et de développement durable du territoire, ainsi que les moyens nécessaires pour les réaliser... Tout en garantissant la cohérence et la coordination des actions menées. Elle définit aussi les limites du Parc et le fonctionnement de l'organisme de gestion – le syndicat mixte.

(source site Internet de PNR LAT)

B.VII.3.2.1. - Actions environnementales

Outre la restauration et l'entretien de zones humides afin de leur redonner leurs rôles essentiels d'épuration naturelle des eaux, d'habitat pour diverses espèces menacées et de régulation du régime d'écoulement des rivières, le PNR LAT réalise des inventaires des milieux naturels.

Il a notamment réalisé en tant qu'opérateur local le Document d'Objectifs NATURA 2000 du site FR 5200629 "Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau" terminé fin 2003. Il en assure aujourd'hui la mise en œuvre en tant que structure animatrice.

C – SYNTHÈSE SUR LES USAGES

Le diagnostic socio-économique du site aboutit à cinq constats principaux ayant des répercussions sur la gestion et l'état de conservation des habitats et des espèces.

Il y a peu d'activités d'intérêt économique sur le site. Il y a donc peu de conflits entre activités économiques et gestion conservatoire des habitats naturels.

Certains acteurs réalisent une gestion des habitats naturels sur le site, que leur but soit économique (élevage, sylviculture), écologique (Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre) ou fonctionnel (entretien du lit et des digues par la DDE). Ces acteurs et ces usages constituent une base sur laquelle il sera possible de bâtir une gestion des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.

Plusieurs acteurs tant professionnels qu'associatifs, universitaires, administratifs ou collectivités territoriales, de par leurs activités et projets sur le site, **contribuent à une meilleure connaissance des habitats et des espèces** d'intérêt communautaire du site : chasseurs, pêcheurs amateurs et professionnels, naturalistes, PNR LAT, Conseil général, etc. Le maintien de l'implication de ces acteurs sur le site contribuera au suivi de l'efficacité des actions sur le terrain.

Le site est actuellement fréquenté. Le retour des riverains et collectivités territoriales vers la Loire et le renouvellement de l'offre touristique (éducation à l'environnement, Loire à Vélo, classement UNESCO, etc.) impliquent que **cette fréquentation va augmenter** tant sur le site qu'à sa proximité immédiate, peut-être de façon très importante. Il sera indispensable de la prendre en compte dans la concertation et dans la gestion du site.

Certains usages (événementiels à forte fréquentation comme "Jour de Loire" ou les descentes sportives de Loire, nomades, lieux de rencontre, de prostitution, d'activités illicites, etc.) **ont réellement ou potentiellement un fort impact sur les espèces et les habitats d'espèces du site**, en terme de dégradation, piétinement ou dérangement en particulier en période de nidifications. **Ces usages sont localisés dans le temps ou dans l'espace.** Il sera nécessaire de mieux comprendre les impacts réels, et éventuellement de veiller à les cantonner dans le temps et dans l'espace pour les rendre compatibles avec les objectifs de conservation du site.